**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 30 (1879)

**Vorwort:** À nos lecteurs

Autor: [s.n.]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## A nos lecteurs.

L'édition française du Journal forestier continuera à paraître cette année en quatre numéros trimestriels.

La rédaction fera son possible, vis-à-vis des difficultés inhérentes à un mode de publication aussi désavantageux, pour qu'il y ait plus de régularité dans l'envoi du Journal, et elle croit devoir rappeler ici ce qu'elle disait l'année dernière, c'est que le seul moyen d'assurer cette régularité, est l'envoi d'articles originaux qui ne réclament pas de traduction.

Elle insiste encore auprès des forestiers et des personnes qui s'intéressent aux forêts dans la Suisse romande, et les prie de lui envoyer des articles de toute sorte concernant l'économie forestière, l'administration, la jurisprudence, etc. Quelques-uns ont bien voulu répondre à notre appel, nous les en remercions.

Si cet appel n'était pas entendu, nous nous verrions obligés de proposer à la Société l'abandon de l'édition française, qui dans de pareilles conditions, occasionne des dépenses qui ne sont nullement en rapport avec les résultats obtenus.

Espérons que nous n'en serons pas réduits à cette extrémité, et que nos amis voudront bien, dans leurs moments de loisir, ne pas oublier le *Journal*.

La Rédaction.